

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/09/2023
Réuni le : 25/09/2023
Sous la présidence de : Lydia Advenier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
avec la société TURBOSELF GROUPE pour un montant de 620 € HT du 1 janvier au 31 décembre 2024
concernant la licence annuelle du logiciel TurboSelf avec une reconduction tacite jusqu'à résiliation par le client

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/09/2023
Réuni le : 25/09/2023
Sous la présidence de : Lydia Advenier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
avec la société APAVE du 1/01/2024 au 31/12/2024 pour un montant de 395.85 € HT pour la vérification annuelle des ascenseurs et de 1390.78 € HT pour la vérification annuelle des installations électriques avec 2 renouvellements maximums par tacite reconduction

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/09/2023
Réuni le : 25/09/2023
Sous la présidence de : Lydia Advenier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2023
Numéro de la DBM : 18
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Décision budgétaire modificative pour vote N°.18.pour un prélèvement sur fonds de roulement de : 25 000 €
sur le service ALO pour 10 000 € dont 3000 € produits entretien, 2000 € fournitures administratives et 5 000 €
sécurisation
sur le service SRH pour 10 000 € achat de denrées
sur le service AP pour 5000 € dépenses générales

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/09/2023

Réuni le : 25/09/2023

Sous la présidence de : Lydia Advenier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

avec la société SELFAIR d'un montant de..386.21.HT ..du 1/01/2024 au 31/12/2024 renouvelable 2 fois maximums par tacite reconduction pour l'assistance du logiciel TUURBO Self et le module SELFAIR (serveur SALTO) équipant les contrôles d'accès des entrées.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : tarifs 2024 enlevements des déchets par SITCOM

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/09/2023
Réuni le : 25/09/2023
Sous la présidence de : Lydia Advenier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs 2024
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :
avec le SITCOM pour l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets recyclables en accord avec à la convention signé en 2019 pour la période du 1/01/2020 au 31/12/2020 renouvelable jusqu'en 2027
Voir pièce jointe

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/09/2023

Réuni le : 25/09/2023

Sous la présidence de : Lydia Advenier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget et dont le montant est inférieur à 215 000 € pour l'année scolaire 2023-2024

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/09/2023

Réuni le : 25/09/2023

Sous la présidence de : Lydia Advenier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

avec la société IP2S du 1/01/2024 au 31/12/2024 pour un montant de 522 € TTC avec 2 renouvellements maximums par tacite reconduction pour la télésurveillance des alarmes techniques .

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/09/2023
Réuni le : 25/09/2023
Sous la présidence de : Lydia Advenier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
avec la société TURBOSELF GROUPE pour un montant de 838.94 € HT du 1 janvier au 31 décembre 2024 .
Contrat TEAM concernant les services mise à disposition du lycée pour la gestion de TURBOSELF avec un renouvellement maximum 2 fois

Résultats du vote
Suffrages exprimés : 21
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 4
Blancs : 0
Nuls : 0

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs de demi-pension et internat

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/09/2023
Réuni le : 25/09/2023
Sous la présidence de : Lydia Advenier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration propose pour avis au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Les tarifs pour la demi-pension et l'internat pour le lycée Banville durant l'année 2024 (voir annexe jointe)

Résultats du vote
Suffrages exprimés : 19
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 4
Blancs : 0
Nuls : 0

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/09/2023
Réuni le : 25/09/2023
Sous la présidence de : Lydia Advenier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :
avec la société IP2S du 1/01/2024 au 31/12/2024 pour un montant de 1320 € TTC avec 2 renouvellements maximums par tacite reconduction pour la surveillance du site avec des rondes .

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	21
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration
Nom : Advenier
Prénom : Lydia
Signé le : 26/09/2023 15:41:24

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/09/2023

Réuni le : 25/09/2023

Sous la présidence de : Lydia Advenier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Rapport d'activités 2022 /2023

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 15/09/2023
Réuni le : 25/09/2023
Sous la présidence de : Lydia Advenier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie à Paris le 15 décembre 2023 pour 37 élèves et 3 accompagnateurs
La participation des familles est fixée à 40 € pour un montant de la sortie prévu à 1615.20 €
Les activités sont prise en charge par le pass culture et les transfert dans Paris s'effectueront en métro
La part accompagnateur s'élève à 121.14 € et le reliquat des dépenses est pris en charge par les ressources propres de l'établissement

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0030036Y
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE GENERAL THEODORE DE BANVILLE
12 COURS VINCENT D'INDY
03017 MOULINS CEDEX
Tel : 0470442642

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/09/2023

Réuni le : 25/09/2023

Sous la présidence de : Lydia Advenier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 01/09/2023.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable

Avis défavorable

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0